



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE



COORDINATION NATIONALE REDD+

*Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et
à la Dégradation des forêts (REDD+)*

**RAPPORT SYNTHÈSE DES ATELIERS DE PARTAGE ET D'ÉCHANGES AVEC
LES EXPLOITANTS ET OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES DE LA FILIÈRE BOIS
SUR LE PROCESSUS REDD+,
LEURS RÔLES ET RESPONSABILITÉS ET LA MOBILISATION DES
RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE
REDD+**

Composante 1.2 : Soutien au processus de consultation et de participation

Ligne 35/ Activité A18C1 du PTBA 2020

Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale



**Sokodé les 02 et 03 mars 2020 à Nouvel hôtel Central et Kpalimé les 05 et 06 mars 2020
à Jess hôtel**

Table des matières

1. Mise en situation.....	3
1.1. Contexte et justification	3
1.2. Objectifs poursuivis.....	3
1.3. Résultats attendus	4
2. Mise en œuvre des ateliers	4
2.1. Méthodologie adoptée	4
2.2. La cérémonie d'ouverture	5
2.3. Présentation de la synthèse des travaux des ateliers	6
2.3.1. Déroulement des travaux du 1^{er} jour des ateliers	7
2.3.2. Déroulement des travaux du 2^{ème} jour des ateliers	19
3. Bilan global des ateliers et évaluation	27
4. Clôture des ateliers.....	29

1. Mise en situation

1.1. Contexte et justification

La déforestation et la dégradation des forêts au Togo sont la résultante de facteurs multiples qui interagissent au niveau mondial, régional et local. Il s'agit de facteurs directs (extension des surfaces agricoles, développement des infrastructures et exploitation du bois), indirects, institutionnels et spécifiques aux endroits (croissance économique, explosion démographique, pauvreté, migration, régime foncier et les droits d'utilisation).

Il existe au Togo une ambition politique forte d'accroître le couvert forestier (30% du territoire couvert de forêt à l'horizon 2050). L'atteinte de cet objectif et partant du projet de soutien à la préparation à la REDD+, exige, entre autres, la mobilisation et la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes au projet. Les exploitants et les opérateurs économiques de la filière bois constituent des acteurs clés du processus REDD+ vu leurs dépendances des ressources forestières pour leurs activités de survie.

Conscients de cette dépendance des forêts, de l'impact de la déforestation et des changements climatiques sur les activités socio-économiques et les emplois des exploitants et opérateurs économiques de la filière bois, le « Syndicat des Travailleurs et Revendeurs de bois et Activités Connexes du Togo (SY.TRE.BACT) » a sollicité l'appui de la coordination nationale REDD+ pour renforcer leurs capacités sur le processus REDD+ ainsi que leurs rôles et responsabilités dans le cadre de ce processus. C'est dans ce cadre que la coordination nationale REDD+ a organisé deux ateliers de partage et d'échanges avec les exploitants et opérateurs économiques de la filière bois sur le processus REDD+ les 02 et 03 mars 2020 à Sokodé et à Kpalimé les 05 et 06 mars 2020. Les listes de présence des deux ateliers sont en annexe de ce présent rapport.

1.2. Objectifs poursuivis

L'objectif général poursuivi à travers ces ateliers est de sensibiliser, d'échanger et de renforcer les capacités des exploitants et opérateurs économiques de la filière bois sur le processus REDD+ et de les amener à s'organiser et à se mobiliser pour pouvoir participer de manière plus efficace et coordonnée à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale REDD+.

De manière spécifique, ces ateliers ont permis essentiellement de :

- ☞ renforcer la compréhension des exploitants et opérateurs économiques de la filière bois sur le processus REDD+, son architecture, les outils de sa mise en œuvre, les défis et les opportunités ainsi que le rôle clé joué par les forêts dans le développement durable ;
- ☞ faire le point avec les opérateurs et organisations de la filière bois sur l'état d'avancement du processus REDD+ au Togo, les acquis enregistrés et les prochaines étapes ;
- ☞ échanger avec les opérateurs et organisations de la filière bois sur les options stratégiques REDD+ validées et le plan d'actions de mise en œuvre ;

- ☞ échanger sur les rôles et responsabilités des opérateurs et organisations de la filière bois dans le cadre du processus REDD+ en cours au Togo notamment dans la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ ;
- ☞ susciter la mobilisation et l'implication active des opérateurs économiques de la filière bois dans le processus REDD+ en cours au Togo et leur permettre de pouvoir communiquer et informer la population sur ledit processus ;
- ☞ échanger sur les stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

1.3. Résultats attendus

A la fin de ces 02 ateliers les résultats suivants ont été atteints :

- ☞ Les exploitants et opérateurs économiques de la filière bois sont mieux informés sur le processus REDD, mieux outillés, connaissent leurs avantages et s'engagent à s'y impliquer activement ;
- ☞ Les exploitants et opérateurs économiques de la filière bois sont informés de l'état d'avancement du processus REDD+ au Togo ; les acquis enregistrés et les prochaines étapes ;
- ☞ Les exploitants et opérateurs économiques de la filière bois ont une meilleure connaissance et s'appropriés des options stratégiques REDD+ validées et le plan d'actions de mise en œuvre ;
- ☞ Les rôles et responsabilités des exploitants et opérateurs économiques de la filière bois dans le cadre du processus REDD+ en cours au Togo sont clarifiés et ils s'engagent à s'organiser afin de participer plus efficacement et de façon coordonnée à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+ ;
- ☞ Des stratégies et des pistes sont identifiées pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale REDD+ ;
- ☞ Les exploitants et opérateurs économiques de la filière bois se sont engagées à s'organiser, à se mobiliser et à prendre part activement au processus REDD+ au Togo.

2. Mise en œuvre des ateliers

2.1. Méthodologie adoptée

Il a été organisé deux (02) ateliers de deux jours chacun :

- un atelier à Sokodé les 02 et 03 mars 2020 qui a regroupé les exploitants et opérateurs économiques de la filière bois des régions de la Kara, des Savanes et Centrale ;
- un atelier à Kpalimé les 05 et 06 mars 2020 au profit des exploitants et opérateurs économiques de la filière bois des régions Maritime, Plateaux et Lomé-commune.

Outre les cérémonies d'ouverture et de clôture, la méthodologie de travail au cours de ces ateliers s'est basée essentiellement sur la présentation des communications en PowerPoint suivie des débats et échanges en plénière. Chaque atelier a été organisé en quatre (04) séquences à savoir :

- la cérémonie d'ouverture suivie de la mise en place d'un bureau de l'atelier et de l'adoption du programme ;

- la présentation des communications suivie des questions, débats et échanges sur chacune d'elle ;
- les échanges et l'identification des actions concrètes à mener par les exploitants de la filière bois pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et ;
- la synthèse des travaux, la formulation des recommandations, l'évaluation et la clôture de l'atelier.

L'identification des participants à ces ateliers a été faite par le Syndicat des Travailleurs et Revendeurs de bois et Activités Connexes du Togo (SY.TRE.BACT). Chaque atelier a été facilité par la coordination nationale REDD+ en collaboration avec le projet GIZ/Pro-Energie.

2.2. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de chaque atelier a été marquée par trois interventions à savoir l'intervention du coordonnateur national adjoint de la REDD+, celle du Conseiller Technique National (CTN) des projets GIZ/RPF et GIZ/Pro Energie et celle du Secrétaire Général de SYTREBACT.

Dans son mot introductif, le coordonnateur national adjoint de la REDD+, Chargé d'Appui au Programme (CNA-CAP), a expliqué le contexte dans lequel sont organisés les ateliers de partage et d'échange avec les exploitants et opérateurs économiques de la filière bois de même que les objectifs et les résultats attendus. Selon le CNA-CAP, la déforestation et la dégradation des forêts au Togo sont la résultante des causes directes (dont l'exploitation forestière) et indirectes (dont la pauvreté) qui interagissent et c'est dans ce sens que le gouvernement s'est engagé dans le processus REDD+ pour inverser la tendance. Pour atteindre les résultats de ce processus, il s'avère impérieux d'organiser les ateliers de consultation et d'échanges afin de partager les buts et objectifs de ce processus avec les exploitants et opérateurs économiques de la filière bois qui constituent des acteurs privilégiés puisqu'ils dépendent de la forêt pour leur survie. Il a conclu en rappelant que le processus REDD+ est un processus inclusif et participatif et c'est une obligation pour la coordination d'impliquer tous les acteurs sans exception dans le processus REDD+ et surtout les exploitants de la filière bois.

Pour le conseiller Technique National des projets GIZ-RPF/Pro Energie, ces ateliers de partage et d'échanges constituent une occasion intéressante de discuter des questions de la gestion durable des forêts au plan national. A cet effet, il a rappelé la contribution importante du secteur forestier au PIB qui est estimée à plus de 14,45% (MER,2018) alors que la couverture forestière régresse de 0,42%/an soit près de 5 000 ha par an (selon Forests Ressources Assessment FRA) à cause de l'exploitation illégale. Au regard de l'importance de la contribution du secteur forestier au développement national, des pertes non négligeables des surfaces forestières et avec l'adhésion du Togo au processus REDD+, le gouvernement Allemand et le Togo, par le biais de la relance de la coopération bilatérale, ont convenu de mettre en œuvre un certain nombre de projets (GIZ-ProREDD ; GIZ-RPF ; GIZ-Pro Energie) afin d'accompagner le Togo dans la restauration de sa couverture forestière. Le CTN/GIZ-RPF a remercié la coordination nationale REDD+ pour cette initiative d'associer la GIZ à ces ateliers afin qu'elle puisse partager les expériences de gestion durable des forêts qu'elle a entreprises avec les communautés à la base dans trois régions administratives du pays (régions maritime, des plateaux et centrale).

En ouvrant les travaux, le Secrétaire Général du Syndicat des Travailleurs et Revendeurs de Bois et Activités Connexes du Togo (SY.T.RE.B.A.C.T.) a souligné l'importance de la forêt et la contribution de l'exploitation forestière à l'économie nationale. Il a ensuite remercié la coordination nationale REDD+ et le FCPF/BM pour avoir accepté, sur sa demande, d'organiser les présents ateliers afin d'échanger avec les exploitants et opérateurs économiques de la filière bois sur leur rôles et responsabilités dans le cadre du processus REDD+ au Togo. Il a souligné combien il était important d'organiser ces ateliers afin de renforcer leurs capacités et leur implication dans le processus. Il a invité les participants à écouter attentivement les communications et à participer activement aux débats et aux échanges afin qu'ils puissent jouer pleinement leur partition dans ce processus qui concerne tous les acteurs.



Cérémonie d'ouverture des ateliers à Sokodé (photo à gauche) et à Kpalimé (à droite)

2.3. Présentation de la synthèse des travaux des ateliers

Il faut relever qu'avant le démarrage des travaux proprement dits, un bureau de l'atelier a été mis en place pour diriger les travaux de chaque atelier suivi de l'adoption du programme de l'atelier. Chaque bureau était composé d'un président et de deux rapporteurs.

Bureau de l'atelier de Sokodé

- Président : Monsieur ISSIFOU Abdou-Razak, président des exploitants du bois d'œuvre de Bassar),
- 1^{er} rapporteur : Mme TCHABORE Rachelle, revendeuse de charbon de bois à Kabou/Bassar
- 2^{ème} rapporteur : Monsieur Bernard ANITEOU, secrétaire régional de SYTREBACT de la Région de la Kara.

Bureau de l'atelier de Kpalimé

- Président : Monsieur AKOSSI Koudjo, exploitant de bois à Atakpamé
- 1^{er} rapporteur : Monsieur KOUMONDJI Jean Folly, Menuisier à Lomé
- 2^{ème} rapporteur : Madame TAGNETO A. A. Yvonne, exploitante de bois à Badou.

2.3.1. Déroulement des travaux du 1^{er} jour des ateliers

Au cours de chaque atelier, le premier a été marqué par quatre (04) communications faites par le Coordonnateur national adjoint de la REDD+, suivies chacune des débats et échanges très enrichissants.

A. Communication 1 : « contexte et objectifs des ateliers ». Cette présentation a rappelé le contexte, les buts et objectifs et les résultats attendus à travers l'organisation des deux ateliers. Elle a été suivie de débats et d'échanges qui ont permis aux participants de mieux cerner les résultats et les stratégies à mettre en œuvre par les exploitants et opérateurs économiques pour une meilleure contribution dans le cadre du processus REDD+.

B. Communication 2 : « le processus REDD+ : objectifs, avantages, défis et opportunités ». Cette présentation a fait un aperçu détaillé du processus REDD+, ses objectifs, le R-PP, ses composantes et axes préliminaires, les parties prenantes du processus REDD+, les conditions de réussite, les organes de gestion du processus, l'arrangement institutionnel et les défis. Cette présentation a aussi fait l'objet d'échanges et de débats.

C. Communication 3 : « état d'avancement du processus REDD+ au Togo : principaux acquis et prochaines étapes ». Tout en rappelant les 4 piliers de la conduite du processus REDD+, cette communication a fait la synthèse et le niveau de réalisation des activités et ce qui reste à faire par composante ; une sorte de bilan de la conduite du processus REDD+.

D. Communication 4 « la stratégie nationale REDD+ et plan d'actions de mise en œuvre ». Cette communication a rappelé le processus d'élaboration de la stratégie, la structure du document, les principaux moteurs de déforestation, les orientations, axes et options stratégiques et enfin le cadre de mise en œuvre de la stratégie.

Chaque présentation a été suivie de débats et des échanges très enrichissants. La synthèse de ces échanges est consignée dans les tableau 1 (pour l'atelier de sokodé) et 2 (pour l'atelier de Kpalimé).



La présentation des communications par le coordonnateur nationale adjoint à Sokodé (photo à gauche) et à Kpalimé (photo à droite)

Tableau 1 : Synthèse des questions et préoccupations soulevées le 1^{er} jour de l'atelier à Sokodé

	Questions/préoccupations	Acteurs	Eléments de réponse
1	Pourquoi les agriculteurs n'ont pas été invités à cet atelier ?	M. ADJIMOU Zakari (exploitant et reboiseur à Goubi/préfecture de Tchamba)	Cet atelier est organisé uniquement pour les exploitants de la filière bois pour leur permettre d'échanger entre eux. Pour les agriculteurs, des ateliers similaires ont été déjà organisés à leur profit (05 ateliers régionaux et 01 atelier national). En outre la coordination nationale a accompagné (en 2018 - 2019) techniquement et financièrement la coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP) à organiser des sensibilisations dans les préfectures et cantons sur le changement climatique, le processus REDD+ et les pratiques agro écologiques et de gestion durable des terres. La CTOP a d'ailleurs élaboré un guide de sensibilisation à cet effet et qui est disponible. Bref, depuis le début du processus REDD+ jusqu'à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, les agriculteurs ont été suffisamment impliqués à travers la CETOP et le groupe thématique Agriculture et élevage : le secteur agriculture et élevage a été impliqué dans les ateliers préfectoraux (CPDD) , Régionaux et nationaux de consultation pour l'élaboration et de validation des études thématiques, la consultation pour l'élaboration et la validation de la stratégie nationale REDD+ et tous les autres documents du processus national REDD+.
2	La déforestation et la dégradation des forêts concernent-elles les bois morts ou les arbres sur pieds ?		La déforestation et la dégradation des forêts concerne l'exploitation des arbres sur pied puisque le ramassage du bois mort est ce qui est encouragé mais pas le ramassage systématique.
3	Pourquoi les éleveurs qui sont aussi les 1 ^{ers} acteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts ne	M.KOKONA Laré (pépiniériste et reboiseur (préfecture de Tandjouare)	Tout comme la question de M. ADZIMOU relative aux agriculteurs, les éleveurs sont impliqués dans le processus (la réponse donnée à la préoccupation de ADZIMOU est valable ici).

	sont pas invités à l'atelier ? Est-ce que la REDD+ a pris en compte la divagation des animaux qui constitue une cause de déforestation et de la dégradation des forêts ?		Effectivement la divagation des animaux, la transhumance constituent une cause de la déforestation et de la dégradation des forêts. Ces causes sont ressorties lors du diagnostic des moteurs de la déforestation et dégradation des forêts. La stratégie nationale REDD+ a effectivement pris en compte ce volet. Une option stratégie a été retenue au niveau de l'axe 1 de la stratégie. Cette option est intitulée « gestion efficace des systèmes d'élevage et de la transhumance » et est déclinée en actions stratégiques dont la mise en œuvre permettrait de juguler ce phénomène.
4	La GIZ a appuyé la coopérative Zolizama d'Amaïdè à créer une plantation de bois-énergie mais celle-ci fait l'objet de prélèvement illicite et exposé aux feux de végétation ; la REDD+ peut-elle appuyer la coopérative à sauvegarder la plantation ? Le gouvernement peut-il appuyer la coopérative à élargir sa plantation ?	M. TCHAKEDJERI Sam (président de la coopérative de bois énergie Zolizama du canton d'Amaïdè/préfecture de Tchaoudjo)	Pour la protection de votre plantation, la coopérative Zolizama doit s'organiser pour bien surveiller sa plantation (faire des pare-feux ; mettre en place un dispositif de surveillance qui doit faire des patrouilles même nocturnes) afin de réduire les prélèvements clandestins. La coopérative doit s'approcher, collaborer et développer des synergies d'actions avec les services de l'environnement sur place et les autorités locales en vue d'une meilleure gestion et protection de leurs plantations. Le processus REDD+ est dans une phase de préparation et n'a pas d'activités physiques sur le terrain ; l'appui que REDD+ peut vous apporter n'est que le renforcement de vos capacités, l'appui conseil de proximité à travers les points focaux REDD+ qui sont les directions régionales et préfectorales de l'environnement. C'est la coopération germano-togolaise qui a permis que le projet de la GIZ appuie la coopérative Zolizama ; c'est déjà un appui de l'Etat togolais même si un effort doit se faire encore. Pour vous accompagner dans la mise en place de cette plantation, GIZ a travaillé en étroite collaboration avec les services de l'environnement qui sont disponibles et qui continueront par vous accompagner et vous apporter un appui conseil.

5	REDD+ a-t-il prévu un programme de formation ou de recyclage de pépiniériste ?	M. KABIA Yao (pépiniériste à la Direction préfectorale de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature de Blitta)	Plusieurs projets et programmes ont permis de former un nombre impressionnant de pépiniéristes qui se sont installés et qui produisent des plants ; ce qui reste encore à faire, c'est de partager les résultats de tous ces renforcements des capacités avec les autres acteurs qui veulent travailler dans ce sens. Pour la REDD+, les préoccupations liées à la sylviculture (reboisement, aménagement et autres...) sont prises en compte au niveau de l'axe 2 de la stratégie nationale REDD+. Les questions de renforcement des capacités des acteurs dont les pépiniéristes sont également prises en compte dans l'axe 4 de la stratégie nationale REDD+. Pour le moment, il n'y a pas un programme de formation pour les pépiniéristes ; mais tous les ateliers en cette phase comme celui-ci constituent des occasions de renforcement des capacités. En outre, le processus REDD+ est dans sa phase de préparation et ne finance pas les activités de terrain.
6	Qu'est-ce qui explique le fait que les jeunes plants reboisés meurent ou sont facilement détruits par les feux de végétation alors que les rejets naturels résistent ? Pourquoi lorsque quelqu'un sollicite un terrain pour l'exploitation agricole, il lui est refusé de planter les essences forestières ?	Mme PELEYI Essoyomèwè (Carbonisatrice, revendeuse de charbon de bois et de bois de chauffe à Blitta)	Les nouveaux plants meurent parce qu'ils sont encore fragiles et ne peuvent pas résister aux feux de végétation. En plus les nouveaux plants sont fragiles par rapport aux rejets naturels parce qu'ils sont introduits et doivent s'adapter au sol et autres caractéristiques naturelles du milieu d'accueil alors que les rejets naturels évoluent dans leur propre milieu. Le fait de mettre un plan sur un terrain confère un titre de propriété sur le terrain ; afin d'éviter les conflits fonciers tôt ou tard, les propriétaires terriens interdisent aux usagers de les planter. Comme alternative, il serait utile que les propriétaires terriens et les usagers échangent sur un mécanisme gagnant-gagnant sur la base des accords sur le partage de l'exploitation de ces arbres à maturité. Vous devez arriver à définir et à mettre en œuvre des modèles endogènes de

			sécurisation foncière afin de faciliter ces genres d'investissement (plantations des arbres, et autres) et ceci pour l'intérêt du propriétaire terrien et de l'usufruitier. Ces préoccupations relatives à la sécurisation foncières sont prises en compte dans l'axe 4 de la stratégie nationale REDD+.
7	Une personne peut-elle avoir une forêt naturelle ? Au regard des efforts que les exploitants font en matière de reboisement, l'Etat ne peut-il pas les encourager ? Lorsque qu'un paysan vend quelques pieds d'arbres pour s'occuper de la santé de son enfant, pourquoi les forestiers confisquent les produits forestiers issus de l'exploitation de ces pieds d'arbres ?	M. AMOUKODJOLO A. (président préfectoral des exploitants de la préfecture de Sotouboua)	Oui une personne peut avoir une forêt naturelle sur son propre terrain avec la preuve de sa propriété foncière. Le principe selon lequel « <i>nul n'est censé ignorer la loi</i> » signifie qu'on ne peut pas alléguer les préoccupations de santé pour ignorer les prescriptions légales et les procédures. Si le paysan ne connaît pas les textes en matière d'exploitation, qu'en est-il de l'exploitant ? Alors, pour vendre et/ou exploiter ou couper sa propre plantation /ses propres arbres, il faudra respecter les procédures et obtenir l'autorisation nécessaire. Ces dispositions sont prises pour éviter le désordre et que les plus forts ne briment les plus faibles (vol, coupes illicites), protéger les planteurs/reboiseurs.
8	Que faut-il pour avoir une forêt naturelle personnelle ? Y-a-t-il aussi les couloirs de transhumance dans la préfecture de Tchaoudjo ou dans d'autres préfectures?	M. ZIMARI Madjidou (président de la coopérative Essovalè d'Amaïdè P/Tchaoudjou)	La première condition pour avoir une forêt naturelle, c'est de disposer un titre de propriété foncière sur le terrain qui porte cette forêt et en faire la preuve. Les couloirs de transhumance ont été déjà prévus dans les préfectures où ils devraient exister, reste à les tracer, baliser et les matérialiser. L'axe 1 de la stratégie REDD+ a pris en compte ses aspects. Pour la préfecture de Tchaoudjo, il y a un couloir de transhumance qui passe dans le village de Bonangana venant de la préfecture de Tchamba.
9	Plaidoyer auprès de la coordination nationale REDD+ pour qu'elle	M. ALI (SG de SYTREBACT Préfecture de Tchaoudjo)	Le Programme national du reboisement a fait un travail dans ce sens en créant une banque de données sur les différents types d'essences selon

	puisse appuyer la sélection des essences à croissance rapide selon chaque région afin de réduire la pression sur les forêts.		les zones écologiques qui ne respectent pas nécessairement le découpage régional. Aussi la Coordination nationale REDD+ a réalisé de études thématiques qui prennent en compte ces préoccupations.
10	Pour être efficace, la REDD+ doit régler le problème de pauvreté qui est à la base de l'exploitation forestière	M. TRAORE (exploitant de bois à Blitta et commerçant de planches à Dapaong)	Dans l'identification des causes liées à la déforestation et à la dégradation des forêts au Togo, les études analytiques ont identifié les causes directes (mauvaises pratiques agricoles, exploitation forestière, bois énergie...) et les causes indirectes ou sous-jacentes (la pauvreté, l'explosion démographique, aménagement du territoire). L'objectif ultime de la REDD+ c'est effectivement de réduire la pauvreté par une gestion durable des ressources forestières ; c'est de promouvoir un développement socio-économique durable. La lutte contre la pauvreté est clairement affichée dans la vision de la stratégie nationale REDD+. C'est pourquoi la stratégie REDD+ s'adresse à plusieurs secteurs (agriculture, environnement, énergie, aménagement du territoire, etc) et à plusieurs maillons (production, transformation, commercialisation). En outre un accent a été mis sur les couches vulnérables en identifiant et en planifiant des actions spécifiques en leur faveur dans l'axe 4 de la stratégie REDD+ (pour améliorer leur accès aux ressources ainsi que leur moyens d'existence).
11	La REDD+ ne peut-elle pas conjuguer ses efforts avec le FEM pour appuyer les pépiniéristes à écouler les plants qui végètent dans leurs domaines afin d'encourager les activités de reboisement ?	M. KOKONA Laré (pépiniériste-reboiseur à Tandjouaré)	Le FEM par l'intermédiaire des projets de micro-FEM a financé des activités de reboisement sur l'étendue du territoire national et le FEM intervient sur la base des priorités définies par pays alors que le processus REDD+ non seulement est dans sa phase de préparation (donc pas d'activité physique sur le terrain), mais dans la phase de mise ne œuvre, les options et actions stratégiques ont été prévues dans ce sens. Pour le moment, les pépiniéristes doivent produire les plants en tenant compte des besoins et de la demande (marchés) ; il faut produire les

			plants des essences que les gens veulent. Vous devez chercher aussi à établir des relations contractuelles avec vos clients et de fidéliser votre clientèle ; bref vous devez renforcer vos capacités en marketing.
12	Quel est le montant du don initial ? Ce don est-il le prix carbone ?	ALI ((SG de SYTREBACT Préfecture de Tchaoudjo)	Le montant du don initial (3,8 millions de dollars) est publié sur le site de la REDD+ et se trouve dans tous les documents de la REDD+. Ce don est alloué par le FCPF/BM pour permettre au Togo de se préparer à la REDD+ et ce don initial était alloué pour les composantes 1 et 2 du processus de préparation à la REDD+ (les activités de consultation et les études analytiques jusqu'à l'élaboration de la stratégie nationale et les évaluations environnementales et sociales Stratégiques EESS). Un don additionnel (2,930 millions de dollars) est alloué pour achever les 2 autres piliers du processus de préparation à savoir le MRV et le SNSF. Il ne s'agit pas du prix carbone mais un don du fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF).
13	Que peut faire REDD+ pour résoudre le problème des peulhs transhumants qui détruisent les arbres en estimant avoir tout droit parce qu'il payent des taxes ?	KWADJA N'Pawal (fabriquant de mortier à Bafilo P/d'Assoli)	A cette phase de préparation à la REDD+, la REDD+ ne mène aucune activité physique sur le terrain mais le processus REDD+ n'empêche pas que les services qui ont une compétence en la matière continue de remplir leurs missions. Mais les consultations que mène la coordination nationale REDD+ traitent des questions de transhumance et l'Axe 1 de la stratégie nationale REDD+ a prévu des options et des actions en la matière pour permettre de juguler ce phénomène (révision des textes, traçage, balisage et matérialisation des couloirs de transhumance, formation des bouviers, création des points d'eau, etc).

Tableau 2 : Synthèse des questions et préoccupations soulevées le 1^{er} jour de l'atelier à Kpalimé

	Questions/préoccupations	Acteurs	Eléments de réponse
1	A quel niveau sommes-nous dans la résolution des problèmes fonciers qui freinent le développement au Togo ?	Théophas HOUNKPATI ((représentant de l'ONG Togo-environnement, pépiniériste à Atakpamé)	Le ministère en charge de l'urbanisme est à pied d'œuvre pour l'élaboration des textes d'application du code foncier et domanial adopté le 05 juin 2018. A cette étape du processus REDD+, la coordination nationale avec le ministère de l'environnement a travaillé avec le ministère de l'urbanisme pour mettre en place un groupe thématique qui est chargé d'intégrer tous les aspects de la REDD+ dans tous les documents élaborés par ce ministère en l'occurrence le code foncier et domanial afin que dans a phase de mise en œuvre qu'il n'y ai pas de difficultés insurmontables.
2	A cause de la recherche rapide de l'argent les acteurs s'engagent uniquement que dans la plantation de teck, alors que faire pour les autres essences ?	GBESSEVI Komlan (revendeur de bois à NOtsè/préfecture de Haho)	Pour faire une plantation suppose qu'on a un objectif, mais il faut savoir que l'un des éléments importants de la REDD+ est la « biodiversité ». Alors au lieu d'avoir des plantations mono spécifiques de Tech, il faudra diversifier en mettant d'autres essences (khaya, Mélina, anacarde, manguier, acajou, etc.). Les autres essences ont également une valeur économique très marchande. Pour l'instant c'est ce que nous pouvons vous dire ; mais lors de la mise en œuvre de la stratégie nous veillerons et accompagnerons les planteurs/reboiseurs dans cet esprit de diversité biologique.
3	Pourquoi c'est le teck seulement qui est autorisé à être exploité au Togo	AGBOKA Mawouko (reboiseur à Agou)	Le ministère de l'environnement et l'ODEF accompagnent les opérateurs économiques de la filière bois dans la mise en place et l'aménagement de leurs plantations de teck, ils

	actuellement et qu'on interdit l'exploitation des autres essences ?		le font aussi pour ceux qui s'engagent dans les plantations des autres essences locales ou exotiques puis qu'ils disposent des compétences à travers le pays. L'interdiction d'exploitation porte sur certaines essences rares/en disparition dans les forêts naturelles or les tecks sont des plantations privées ou communautaires. Actuellement le Gmélina est autorisé en plus du teck. Tout comme le Teck, nous vous encourageons à s'engager dans la plantation des autres essences avec l'appui des services techniques compétents et vous n'aurez pas de problèmes de les exploiter. Le processus national REDD+ poursuit et renforce les mêmes objectifs et vise la biodiversité (axes 2 et 3) de la stratégie nationale REDD+ C'est vrai que le ministère de l'environnement a interdit l'exploitation de certaines essences qui sont presque en voie de disparition ou menacées de disparition ; ceci dans le souci majeur de permettre la reconstitution de la ressource pour les générations à venir : c'est la gestion durable que prône même le processus REDD+. C'est aussi dans l'intérêt ultime des exploitants et opérateurs économiques de la filière bois afin de laisser les essences porte-graines pour les pépinières et la reconstitution de la forêt.
4	La coordination nationale REDD+ peut-elle servir comme le pont entre le ministère de l'environnement et les exploitants : qu'est-ce qui est prévu pour lutter contre les feux de végétation ? que faire pour résoudre la peur qu'ont les scieurs qui ne répondent pas à ces genres de rencontre parce qu'ils ne veulent pas s'exposer à la répression?	TAMELOE Yao (commerçant de bois à Kpélé)	Les feux de végétations ont été identifiés comme l'une des principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo. Pour cela une option stratégique a été prévue à cet effet dans la stratégie nationale REDD+ (au niveau de l'axe 2). Mais pour la protection de vos plantations et de vos cultures, vous devez absolument faire des pare-feux mais aussi mettre en place des dispositifs (comités, etc) de lutte contre les feux de végétation. Vous devez également respecter la réglementation et les dispositions en vigueur par rapport aux feux précoces (respect période et calendriers). Dans le cadre du processus REDD+, une étude a été faite dans ce sens et a permis d'actualiser les périodes propices pour les feux précoces selon les zones agro-écologiques. Vous devez respecter ces périodes là et éviter de faire des feux tardifs. Vous pouvez solliciter l'appui des services techniques du ministère en charge de l'environnement au besoin.

			Pour résoudre le problème de peur chez les scieurs, la REDD+ privilégie dans sa stratégie, les consultations et c'est d'ailleurs ce qui a été fait depuis le démarrage du processus REDD+ et même depuis l'organisation des présents ateliers avec vous. Mais ceci n'empêche pas que la loi et les procédures d'exploitation forestières soient respectées. Nous vous conseillons de bien maîtriser la législation, l'appliquer et respecter les procédures en vigueur et vous n'aurez aucun problème.
5	Est-il vrai que le Ghana s'est engagé dans le processus REDD+ ?	KOTODJO Yaovi (reboiseur, exploitant de bois à Badou et à Kpélé)	Le Ghana est très avancé dans le processus REDD+ plus que le Togo ; d'ailleurs vous savez mieux que ce pays est plus forestier que le nôtre ; il a achevé son processus de préparation et présenté déjà son R-Package au comité des participants du FCPF. Le Ghana aurait même obtenu un financement du fonds carbone et a démarré la phase d'investissement (mise en œuvre de sa stratégie). Tout comme le Ghana, la Côte-d'Ivoire a achevé son processus de préparation et a présenté son R-package. Dans ces 02 pays le secteur privé est fortement impliqué et contribue énormément à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités REDD+.
6	La REDD+ peut-elle aider les pépiniéristes à accéder aux semences locales afin de diversifier les essences à planter ?	TCHAMBOGOU Olivier (pépiniériste dans la préfecture de Haho)	REDD+ n'a pas de financement disponible à cette phase de préparation pour accompagner les pépiniéristes dans l'acquisition des semences. Cependant, les échanges que vous êtes en train de faire entre vous constituent des occasions de partage d'expérience sur les techniques et stratégies de recherche des semences et les techniques de réalisation des pépinières. Il est souhaitable de mettre en place un mécanisme d'échanges d'informations entre vous et de développer des synergies dans ce sens puis d'identifier (dans vos zones) des arbres portes graines, leurs propriétaires afin d'établir des partenariats gagnants-gagnants qui faciliteront la recherche et la collecte des graines pour les semences.
7	L'Etat peut-il freiner la déforestation et la dégradation des forêts par la subvention des prix du gaz butane ?	TCHAMBOGOU (pépiniériste à Haho)	Il y a des discussions entre l'Etat et les syndicats dont le vôtre, et lors des échanges l'Etat a fait savoir déjà que les subventions deviennent de plus en plus difficiles à supporter compte tenu des prix sur le marché international et que les partenaires financiers au développement qui l'appuient sont de plus en plus regardant sur certaines dépenses de l'Etat.

8	Pourquoi demander de reboiser mais les permis de coupe sont interdits ?	ADOKOU Komlan (commerçant de bois à Atakpamé)	L'exploitation n'est pas interdite au Togo mais l'exploitation sur quelle parcelle ? dans quel domaine ? si c'est votre propriété, l'Etat ne vous interdit guère mais si c'est dans les forêts classées ou dans les propriété des autres, il faudrait suivre les procédures et les textes en la matière.
9	Si l'Etat s'est engagé dans le processus REDD+ c'est pour la protection des forêts mais les opérateurs économiques de la filière bois contribuent au budget de l'Etat par l'exploitation : comment concilier alors les deux préoccupations ?	DONKO (commerçante de bois à Lomé)	Le processus national REDD+ n'interdit pas l'exploitation mais préconise plutôt la gestion durable (l'exploitation rationnelle des ressources forestières) afin de permettre la régénération naturelle, l'enrichissement dans les forêts naturelles, le reboisement. Les 4 axes de la stratégie nationale REDD+ sont conçues dans ce sens. C'est aussi le sens et les objectifs recherché par ces ateliers avec vous pour échanger sur vos rôles et responsabilités dans la conduite de ce processus, la définition de vos stratégies pour y participer et les mécanismes que vous définissez pour mobiliser les ressources. Alors sachez que le processus REDD+ ne vise pas « une protection absolue » (c'est-à-dire une interdiction d'exploitation) mais vise « une gestion durable des ressources forestière » afin de contribuer à un développement socioéconomique durable, créer plus de richesse et lutter contre la pauvreté. Grâce à REDD+ vous pourrez améliorer durablement vos revenus et contribuer davantage à la création de la richesse nationale.
10	Pourquoi doigter toujours les exploitants forestier comme étant les seuls responsables de la déforestation et de la dégradation des forêts alors que l'agriculture et les feux de végétation en constituent les premier moteurs ?	GBEKEVI (exploitant du bois dans Badou)	Dans la conduite du processus REDD+ au Togo, des consultations ont été faites et plusieurs études thématiques ont été réalisées afin d'identifier les vrais moteurs de déforestation et de dégradation des forêts : des résultats ont démontré que c'est les mauvaises pratiques agricoles, les systèmes inefficaces d'élevages et l'exploitation forestière (bois d'œuvre, bois-énergie) qui constituent les premiers moteurs de Déforestation et de dégradation des forêts. Tout compte fait l'exploitation en es une des causes même si elle n'est pas la seule.

2.3.2. Déroulement des travaux du 2^{ème} jour des ateliers

Les activités ci-après ont meublé la 2^{ème} journée de l'atelier :

- la communication sur les modèles de gestion durable des forêts et le projet pro-énergie ;
- les échanges sur les rôles et responsabilités des acteurs de la filière bois dans le cadre du processus REDD+ ;
- les échanges sur les actions à mener par les acteurs de la filière bois pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ ;
- la cérémonie de clôture.

A. Communication sur les modèles de gestion durable des forêts et le projet pro-énergie

Cette communication a été faite par M. LIDAO, Conseiller Technique National (CTN) de GIZ, et a porté sur : i) le modèle de gestion durable des forêts communautaires dans la préfecture de Tchamba (région centrale) qui a été développé et promu dans le cadre du projet GIZ-ProREDD+ ; ii) les activités du projet GIZ-Pro Energie en cours d'exécution actuellement au niveau du ministère de l'énergie en collaboration avec le ministère de l'environnement. Dans la présentation concernant le projet GIZ-ProREDD+, le communicateur a partagé le contenu du modèle de gestion durable de la forêt communautaire de goubi avec tout son contenu, les statistiques nationales d'occupation du sol sur la base des données de l'inventaire forestier national (IFN), le modèle de reboisement des paysage forestière (RPF), le cadre juridique et institutionnel d'une gestion durable des forêts communautaires, les opportunités pour les acteurs de bois en matière de gestion durable. La communication sur les activités du Projet Pro Energie a porté sur les objectifs et résultats attendus du projet, le cadre réglementaire du bois énergie ; le modèle commercial de BE et le modèle GDF (ProREDD, IWP-AFR100-FLR). Il s'agit de 02 initiatives qui ont été fortement appréciées par les participants ; elles s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale REDD+ (axes stratégiques 2 et 3). La communication a été suivie des débats et échanges. Les tableaux 3 et 4 présentent la synthèse des questions et préoccupations soulevées à Sokodé (tableau 3) et à Kpalimé (tableau 4).

B. Initiatives de SYTREBACT en matière de reboisement/plantations

Après les échanges, les participants ont suivi la projection d'un documentaire sur les activités de reboisement réalisées par le SYTREBACT dans la région des plateaux. Il ressort de ce documentaire que SYTREBACT appuie ses membres ou les communautés qui disposent des terres à mettre en place des plantations forestières. Dans son intervention à la suite de la projection, le SG SYTREBACT a relevé que les activités du syndicat en matière de reboisement se fait région par région que dans les mois à venir, ce sera le tour de la région centrale et ainsi de suite.

Au cours des échanges, aussi bien à Sokodé qu'à Kpalimé, le SG de SYTREBACT a demandé aux exploitants et opérateurs économiques de la filière bois de prendre conscience, d'opérer à visage découvert et de proscrire la clandestinité qui est l'une des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Tableau 3 : Synthèse des questions et des préoccupations soulevées le 2^{ème} jour de l'atelier à SOKODE

	Questions/préoccupations	Acteurs	Eléments de réponse
1	Pourquoi l'expérience de la GIZ s'est faite seulement à Tchamba? Et les autres préfectures ? L'État peut-il appuyer les autres communautés des autres préfectures à mettre en place des forêts communautaires?	AMOUKODJOLO Ariou (président préfectoral des exploits de bois de Sotouboua)	L'intervention du projet GIZ-Pro REDD, le choix de la préfecture de Tchamba, s'est basée sur l'analyse des résultats de l'inventaire forestier national (IFN) qui a été réalisé dans le cadre du processus REDD+ au Togo. Ces modèles de gestion développés dans la préfecture de Tchamba constituent une expérience pilote qui sera mise à l'échelle dans d'autres préfectures. L'adoption de ces modèles de gestion durable des forêts permettra de protéger les forêts classées qui sont soumises à une forte pression (cas de la Forêt Classée d'Abdoulaye dans la préfecture de Tchamba), mieux gérer les forêts communautaires. L'Etat, à travers les services de l'environnement, contribuera à la mise à l'échelle de ses modèles.
2	Pourquoi la forêt communautaire de Goubi est répartie en 16 parties et quelles sont les essences qu'il faut reboiser?	AYETAN Kassetinè (charbonnier à Kaboli)	La répartition de la forêt communautaire de Goubi en 15 parties s'inscrit dans le cadre du respect des principes de gestion durables des forêts qui passe par un inventaire des arbres qui existent, suivi d'un autre inventaire d'exploitation (pour voir quelles sont les essences exploitables) et enfin d'une planification de l'exploitation en divisant la surface forestières en assiettes annuelles de coupe (AAC) numérotée pour l'exploitation rotative étalée sur une durée permettant la régénération naturelle des essences). Le choix des essences dépend des objectifs de la communauté/propriétaire de FC mais aussi en tenant compte des réalités socioéconomiques, des caractéristiques du sols, etc.

3	Est-ce que l'expérience pilote de GIZ peut-elle être répliquée dans la préfecture de Bassar?	ABDOU-RAZAKOU (président des exploitants de bois de la préfecture de Bassar	Ce modèle de gestion développé dans la préfecture de Tchamba par GIZ-ProREDD est une expérience pilote et permet aux autres communautés de l'implémenter chez elles; en les adaptant à leurs réalités socioéconomiques. Cette expérience a une double signification : premièrement c'est un appui à l'État dans la protection des forêts classées qui sont soumises à une forte pression ; donc les communautés dans la préfecture de Bassar sont vivement invitées à entreprendre le processus de gestion durable des FC dans leur préfecture. Il suffit de s'adresser aux services de l'environnement qui pourront vous accompagner techniquement et vous conseiller; vous pouvez aussi vous adresser aux communautés des FC de Goubi, Alibi, Bago, qui pourront partager leurs expériences avec vous.
4	Les femmes sont contentes de l'expérience de GIZ dans la préfecture de Tchamba mais il faudrait appuyer les autres communautés à le faire ainsi	Mme MADOU Reya (revendeuse de bois de chauffe à Bafilo)	Bonne note a été prise et que les femmes des autres communautés n'ont qu'à manifester leurs intérêts non seulement auprès des PTF mais aussi auprès de l'État qui peut les appuyer par l'intermédiaire du Fonds National de Développement Forestier (FNDF). C'est une expérience pilote qui sera mise à l'échelle.
5	Quelle est la définition de la GIZ?	ALI SYTRBACT (SG, préfector de Tchaoudjo)	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) : c'est la coopération allemande
6	Le Bois-énergie étant une sources de revenus, la REDD+ peut-elle appuyer les	KOKONA Laré (pépiniériste	REDD+ est à sa phase de préparation, donc pas de financement pour les actions physiques sur le terrain ; mais des options et actions stratégiques de l'axe 3 relatif

	pépiniéristes à produire les plants pour le bois énergie?	reboiseur à Tandjouaré	au bois-énergie dans la stratégie nationale REDD+ prennent en compte cette préoccupation. Il en est de même de l'axe 4 de la stratégie dans lequel des options et actions sont prévues pour le renforcement des capacités et l'accompagnement des acteurs dont les pépiniéristes.
7	Pourquoi n'y a-t-il pas eu les activités de GIZ à Blitta et à Dapaong?	TRAORE (exploitant de bois à blitta et vendeur de planches à Dapaong)	Même réponse que celle donnée à la question de ABDOU Razaou (Bassar) et de Mme MADOU Reya (Bafilo).

Tableau 4 : Synthèse des questions et des préoccupations soulevées le 2^{ème} jour de l'atelier à Kpalimé

	Questions/préoccupations	Acteurs	Eléments de réponse
1	Pourquoi les autorités peuvent apprécier la réalisation des activités du projet GIZ-ProREDD+ dans la préfecture de Tchamba	AKOSSI (exploitant de bois à Atakpamé)	Il s'agit d'un processus de gestion durable implémenté par les communautés dans leurs propres forêts communautaires, ce modèle a été vraiment apprécié par les autorités qui ont permis à la foresterie communautaire de connaître son essor en l'accompagnant des textes et des techniques de création de ces forêts. C'est un exemple que les autorités

	où les communautés ont exploité alors qu'elles interdisent l'exploitation ailleurs?		souhaitent que les autres communauté suivent et surtout pour vous exploitants de bois afin de disposer vos propres forêts et implémenter ce modèle. Si vous avez votre plantation privée ou votre forêt communautaire et que vous adoptez et appliquez un modèle de gestion durable, vous n'aurez pas de soucis par rapport à l'autorisation d'exploitation (il suffira de suivre et respecter la procédure).
2	Dans notre village, les populations souhaitent exploiter les kaya vieux de plus de 30 ans mais les autorités n'ont pas accepté la demande des villageois?	MESSAVI Messan (pépiniériste à Anèho)	Si la demande est faite (écrite) et avec les preuves de propriété, le ministère ne refuse pas mais pour éviter des conflits à la suite de l'autorisation et de l'exploitation, le ministère recommande de faire la demande en annexant toutes les preuves de propriété avec les contre-expertise et la vérification auprès des personnes ressources. C'est d'ailleurs ce pourquoi le ministère recommande de faire le titre de reboisement afin de se prémunir contre la lenteur et les tracasseries administratives.
3	Partages d'expérience dans la mise en place des plantations forestières privées	GESSA (exploitant et reboiseur à Amou)	C'est une invite aux autres exploitants de faire tout pour mettre en place des plantations privées afin d'en jouir.
4	J'ai fait la demande de plants auprès des services du ministère de l'environnement ; mais je n'ai pas eu de suite favorable En outre, pourquoi le ministère accorde le statut d'exploitants aux gens qui ne résident qu'à Lomé sans connaître le terrain	KOUTODJO (exploitant et reboiseur à Badou et à Kpélé)	Oui pour la mise à disposition des plants, il faut avouer que ce sont les pépiniéristes eux-mêmes qui ont sollicité de la part du ministère de libéraliser la production des plants afin qu'ils puissent vivre de leur métier. Pour ce faire, il faudra s'adresser aux pépiniéristes si vous avez besoin des plants pour le reboisement ; vous pouvez établir des relations contractuelles et bénéficier des prix préférentiels.

			Pour l'accréditation des exploitants, cela relève des enquêtes de terrain menées par la Direction des Ressources Forestières (DRF) afin de proposer la liste à agréer au ministre pour signature.
--	--	--	--

C. Echanges sur les rôles et responsabilités des exploitants de la filière bois dans le processus REDD+.

Les participants ont échangé en plénière sur leurs rôles et responsabilités dans le cadre de ce processus. De ces échanges, les participants ont pu dégager les rôles et responsabilités qu'ils peuvent jouer dans le cadre de ce processus. Ils ont convenu de :

- Informer, sensibiliser et éduquer les communautés et leurs membres sur le processus REDD+;
- Renforcer la capacité d'agir des communautés et de leurs membres ;
- Mobiliser les membres à s'impliquer et à prendre une part active aux activités du processus notamment la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+ ;
- Faciliter la conduite des activités sur le terrain;
- Assurer la veille pour la transparence du processus;
- Faire le monitoring et le suivi du processus;
- Suivre et évaluer l'implication et la participation de leurs membres dans le processus ;
- Répertorier et capitaliser les bonnes pratiques en matière de GDRN) /GDF;
- Prendre activement part à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ ;
- Participer activement aux différentes activités dans le cadre du processus.

Les participants ont retenu comme stratégies et moyens d'action de :

- Mettre en place un mécanisme de partage d'information entre eux et avec les autres parties prenantes ;
- Renforcer leurs capacités et s'appropriier le processus REDD+;
- Développer des synergies et mutualiser les ressources entre eux ;
- Mettre en œuvre des actions concertées ;
- Développer des partenariats avec d'autres acteurs du processus REDD+ ;

- S'organiser (sur le plan préfectoral, régional) et mener des réflexions stratégiques pour mieux contribuer aux activités du processus et surtout à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.



Les échanges sur les rôles et responsabilités des exploitants et opérateurs économiques

D. Echanges sur les actions à mener pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+

Les acteurs de la filière bois ont échangé et retenu, au cours de ces ateliers, quelques actions qu'ils comptent mener pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Ils se sont engagés à reboiser/réhabiliter au moins 100 ha par an pour l'ensemble des 05 régions économiques à travers l'accompagnement des exploitants de la filière bois eux-mêmes, des privés, des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des églises et des dispensaires. Pour ce faire ils ont retenu, entre autres actions, de :

- ☞ Faire la restitution des acquis de l'atelier aux autres membres en collaboration avec les Directeurs Préfectoraux de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature ;
- ☞ Faire l'état des lieux des plantations et reboisements réalisés par les exploitants de la filière bois depuis 2009 à ce jour, afin de les géolocaliser et de les réhabiliter/restaurer ;
- ☞ Accompagner prioritairement les acteurs ci-après (sur leur demande, formulée au cours des ateliers) dans le reboisement/restauration. Il s'agit de :
 - la coopérative solizama dans la préfecture de Tchaoudjo ;
 - la coopérative amaoudè dans la préfecture de Tchaoudjo ;
 - la forêt communautaire (FC) d'Agou Nyongbo Sud dans la préfecture d'Agou
 - la forêt privée de Balavé à kpalimé ;
 - les forêts sacrées de Tové Agbessia, de Tové Aoudjo, d'Agripatodji et d'Akpadapé dans la préfecture de Kloto ;

- les collectivités territoriales dans les préfectures d'Amou, de Kloto, d'Haho, d'Ogou, d'Agou, de Kpélé, de Danyi et des Lacs.

- ☞ Produire et mettre des plants à la disposition des établissements scolaires et les accompagner dans le reboisement : 21 établissements scolaires sont ciblés (10 écoles dans la préfecture de VO ; 05 écoles dans la préfecture de zio et 06 écoles dans dans la préfecture de Haho) (en moyenne 200plants/écoles) ;
- ☞ Accompagner 03 forêts communautaires (FC) dans la préfecture de Tchaoudjo (FC de Bolzèmo, FC de Kotchoka et FC de Bidéléwou) et 01 FC Toutouto dans le canton de Dawlotou à Kpélé-Toutou) dans la mise en œuvre de modèles de gestion durable ;
- ☞ Accompagner la création et la gestion d'une FC à Nangbani dans la préfecture de Bassar (président des exploitants à Bassar) et une FC dans la préfecture de golfe ;
- ☞ Accompagner la diffusion et l'adoption des techniques améliorées de carbonisation (meules casamançaises) ;
- ☞ Accompagner la diffusion et l'adoption de foyers améliorés.



Les participant lors des échanges sur les rôles et responsabilités et sur les stratégies à développer par les exploitant et opérateurs économiques de la filière bois pour accompagner le processus national REDD+ à Sokodé et à Kpalimé

3. Bilan global des ateliers et évaluation

Les 02 ateliers ont mobilisé au total **85 participants** dont 41 participants pour l'atelier de Sokodé (dont 31 hommes et 10 femmes) et 44 participants pour l'atelier de Kpalimé (dont 36 hommes et 08 femmes) sur une prévision de 85 invités, soit 100% de participation. Dix-huit (18) femmes ont pris part à ces 02 ateliers soit 21,18% des participants. Le taux de participation des femmes est de 24,39% pour l'atelier de Sokodé et de 18,18% pour l'atelier de Kpalimé. Les différentes catégories d'acteurs de la filière bois ont été représentées à ces ateliers : les

commerçants et commerçantes de bois de chauffe, de charbon, de planches ; les menuisiers – sculpteurs ; les pépiniéristes ; les exploitants ; les scieurs.

La participation des femmes reste faible car elles opèrent principalement dans la vente de bois de chauffe et du charbon de bois. Pour les autres filières, il s’agit principalement des hommes.

Tableau 5 : Situation de la participation par atelier

Région/Niveau	Date de l’atelier	Lieu de l’atelier	Nombre de participants		
			prévu	réalisé	Nombre de femmes
Savanes, Kara et Centrale	02 et 03 mars 2020	Sokodé	40	41	10
Plateaux, Maritime et Lomé-commune	05 et 06 mars 2020	Kpalimé	45	44	08
TOTAL			85	85	18

Cette forte mobilisation, la qualité des débats et des échanges laissent entrevoir de bonnes perspectives sur l’implication et la participation active des acteurs de la filière bois au processus REDD+.

Afin d’évaluer l’atteinte des objectifs de ces ateliers, il a été conçu un questionnaire d’évaluation qui a été soumis à chaque participant en vue de recueillir les impressions et avis des participants sur le cadre de travail, la pertinence des ateliers et les communications présentées. Le dépouillement du questionnaire montre que les participants sont dans l’ensemble satisfaits du déroulement des ateliers de même que les thématiques qui ont été développées.

Les ateliers ont permis aux différents acteurs de s’approprier le processus REDD+ surtout dans cette phase de préparation, de connaître leurs rôles et responsabilités dans la conduite du processus. Ces ateliers ont également favorisé des échanges, et des partages d’expérience ; et de retenir des actions concrètes et consensuelles à mener. Ils ont réfléchi sur les stratégies de mobilisation des ressources en vue de la mise œuvre de la stratégie nationale REDD+, l’identification des actions de restauration des paysages forestiers dégradés pour une augmentation du taux de couverture forestier du pays et de contribuer ainsi à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, à l’atteinte des objectifs de la CDN, du PND du Togo et des ODD.

Au-delà de ces aspects, les participants ont estimé que la durée des ateliers n’était pas assez suffisante pour disposer d’assez de temps de débattre efficacement de l’entièreté des problèmes qui touchent l’exploitation forestière au Togo.

Les détails des résultats de l’évaluation des ateliers sont mis en annexe.

☞ **Recommandations formulées à l'endroit du gouvernement et des PTF**

- Appuyer techniquement et financièrement les formations et les renforcements des capacités professionnelles et syndicales des opérateurs économiques de la filière et bois (gouvernement et PTF) ;
- Rendre opérationnel le fond national de développement forestier (effectivité des ressources du fonds pour les acteurs de la filière bois) et créer d'autres fonds de soutien et d'appui de reconversion des acteurs de la filière bois vers d'autres filières (gouvernement).

4. Clôture des ateliers

Quatre (04) interventions ont meublé la cérémonie de clôture pour l'atelier de Sokodé à savoir : i) le mot de satisfaction du président de l'atelier, ii) l'expression de satisfaction du déroulement de l'atelier par représentant du projet Pro Energie, le CTN du projet GIZ ; iii) le mot de remerciement des acteurs pour leur assiduité et leur participation active aux travaux par le coordonnateur national Adjoint et ; iv) le mot de clôture du SG de SYTREBACT qui a une fois encore remercié la coordination nationale REDD+, le FCP/BM et a émis le vœux que ces rencontres soient encore appuyées par le partenaire afin de permettre des échanges plus approfondis sur d'autres thématiques.

Pour l'atelier de Kpalimé deux interventions : i) celle du coordonnateur national Adjoint qui a remercié les membres du syndicat pour leur pleine et entière participation et les résolutions prises pour l'accompagnement du processus de même que les recommandations et conclusions qui seront transmises à qui de droit ; ii) le mot de clôture par le SG de SYTREBACT qui a aussi remercié la coordination et ses collègues syndiqués pour la franchise des échanges et des débats et qui a émis l'espoir qu'ils puissent se retrouver entre eux pour échanger sur la suite des engagements pris et la suite des conclusion et recommandations.



La cérémonie de clôture des ateliers de Sokodé et de Kpalimé

Annexes

Annexe 1 : Quelques photos des ateliers de Sokodé et de Kpalimé

Annexe 2 : Rapport de l'atelier de Sokodé

Annexe 3 : Rapport de l'atelier de Kpalimé

Annexe 4 : Listes de présence des 02 ateliers



Photo de famille atelier de Sokodé 02 et 03 mars 2020



Photo de famille atelier de Kpalimé 05 et 06 mars 2020



Les débats et échanges qui ont suivi les communications à Sokodé



Les débats et échanges qui ont suivi les communications à Kpalimé